

Prestations		Part de base	Part complémentaire	Total	
Frais médicaux ¹	Consultations, visites, déplacements (dans le parcours de soins coordonnés)	70 %	50 %	120 %	
	Consultations, visites, déplacements (hors parcours de soins) ⁴	30 %	50 %	80 %	
	Radiographies	70 %	50 %	120 %	
Actes paramédicaux ²	Soins infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes	60 %	60 %	120 %	
Pharmacie ²	Médicaments coûteux (vignettes blanches barrées)	100 %	0 %	100 %	
	Médicaments (vignettes blanches)	65 %	35 %	100 %	
	Médicaments (vignettes bleues)	30 %	70 %	100 %	
	Médicaments (vignettes orange)	15 %	85 %	100 %	
	Pansements	60 %	60 %	120 %	
Analyses – Labo ¹	Analyses - Laboratoires	60 %	60 %	120 %	
Frais dentaires	Prothèses acceptées	70 %	290 %	360 %	
	Prothèses refusées	0 %	0 %	0%	
	Soins et radios	70 %	50 %	120 %	
	Orthodontie acceptée	100 %	260 %	360 %	
	Orthodontie refusée	0 %	0 %	0 %	
Optique	Moins de 18 ans : Monture	60 %	195 %	255 %	
	Verres	60 %	245 %	305 %	
	Lentilles acceptées	60 %	645 %	705 %	
	Lentilles refusées	0%	dans la limite de 151,20 € / an		
	Plus de 18 ans : Monture	60 %	645 %	705 %	
	Forfait par monture			15 €	
	Verres	60 %	645 %	705 %	
	Forfait par verre			15 €	
	Lentilles acceptées	60 %	645 %	705 %	
	Lentilles refusées	0 %	dans la limite de 92,30 € / an		
Divers	Prothèse - orthopédie	60 %	60 %	120 %	
	Appareil auditif ⁵	60 %	525 %	585 %	
	Oxygénothérapie	60 %	90 %	150 %	
	Appareillage d'assistance respiratoire et générateurs d'aérosol	60 %	90 %	150 %	
	Dispositifs médicaux pour personne handicapée (hors véhicule)	60 %	90 %	150 %	
	Véhicules pour personnes handicapées	100 %	150 %	250 %	
	Aliments spéciaux et aliments sans gluten	60 %	90 %	150 %	
	Prothèses oculaires et faciales	100 %	150 %	250 %	
	Prothèses externes non orthopédiques	60 %	90 %	150 %	
	Postiches	60 %	190 %	250 %	
	Orthèses	60 %	190 %	250 %	
	Canules trachéales	60 %	190 %	250 %	
Cure thermale	Prestations légales (Soins thermaux / soins médicaux)	65% / 70%	55 % / 50%	120 %	
	Prestations supplémentaires (selon ressources) : hébergement	65 %	135 %	200 %	
	Prestations supplémentaires (selon ressources) : transport	65 %	35 %	100 %	
Transports ³	Ambulances, VSL, etc.	65 %	35 %	100 %	
Hospitalisation	Sans acte CCAM > 120 euros	Frais de séjour	80%	20%	100 %
		Honoraires	80%	220%	300 %
	Avec acte CCAM > 120 euros	Frais de séjour	100%	0%	100 %
		Honoraires	100%	200 %	300 %
Franchises	Franchise sur les actes CCAM > 120 euros (ville et hôpital)		18 €	100 %	
Participations diverses	Frais d'achat de la layette			305 €	
	Frais d'obsèques			610 €	

¹) avec retenue d'une participation forfaitaire de 1 €

²) avec retenue d'une participation de 0,50 € par boîte de médicament et par acte paramédical

³) avec retenue d'une participation de 2 € par trajet.

Les retenues sont plafonnées dans les mêmes conditions que celles du régime général (ameli.fr).

⁴) les pénalités en cas de non respect du parcours de soins coordonnés ne peuvent être prises en charge par la part complémentaire.

⁵) dont frais d'entretien (piles, accumulateurs, réparations et pièces détachées) sur la base d'une allocation forfaitaire annuelle (36,59 €) versée sur présentation des justificatifs de dépense.

Le tarif de responsabilité est le tarif servant de base à la Sécurité sociale pour effectuer ses remboursements. Dans le cas de la pharmacie, il s'agit du tarif forfaitaire de responsabilité (TFR) du médicament, c'est-à-dire le prix du générique du même groupe de formulations thérapeutiques et ayant les mêmes effets.